

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 53 (1917)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

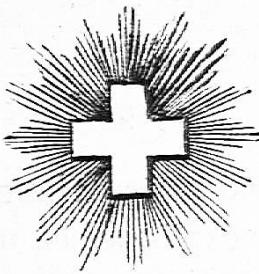
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIII^{me} ANNÉE

N^o 7
Série A



LAUSANNE

17 février 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : Comment et pourquoi donner des leçons de lecture expliquée ? —
† Jules Carrara. — Les instituteurs français au front. — Revue des idées.
— Les enquêtes de l'« Educateur ». — Souvenirs de ma première école. (Fin).
— Bibliographie.

COMMENT ET POURQUOI DONNER DES LEÇONS DE LECTURE EXPLIQUÉE ?

Ce serait, certes, se leurrer que prétendre faire un canevas sur lequel pourraient se faconner toutes les leçons de lecture expliquée. Il va de soi que les questions à poser devront varier avec l'âge et le développement des élèves, comme, aussi, avec les morceaux à étudier. Celles indiquées ci-après ne sont là qu'à titre d'exemples. Le but de cet exposé est donc, simplement, de suggérer quelques idées aux jeunes maîtres qui éprouvent de la difficulté à tirer d'un texte ce qu'il peut donner.

Pour éviter tout malentendu, disons qu'il s'agit ici d'exercices destinés plus spécialement aux classes inférieures et moyennes de l'enseignement secondaire.

* * *

Et d'abord, quel genre de textes choisir de préférence ? Sans doute, le maître, pour éviter la monotonie, pour aiguiser et pour assouplir l'intellect de son jeune auditoire, recherchera la variété de la forme et du fond, mais il remarquera que, dans les classes inférieures, le récit, l'anecdote, le conte, l'apologue, la description, présentent le plus d'avantages ; dans les classes plus élevées, il étudiera aussi avec fruit des portraits, des peintures de caractères, des textes poétiques, des dialogues. Il constatera, s'il s'adresse à

de jeunes élèves, qu'il vaut mieux prendre surtout des morceaux courts, pouvant leur être expliqués en une seule leçon, parce qu'il leur en fera saisir plus facilement et plus fortement l'idée générale.

* * *

LECTURE DU MORCEAU. — Au début de l'exercice, un élève lit à haute voix le texte à expliquer. Le maître l'interrompt le moins souvent possible et se borne à relever rapidement les fautes graves, laissant pour les leçons de lecture expressive, l'étude de la technique proprement dite de la lecture, car de fréquentes et longues interruptions nuisent à la compréhension du fond du morceau. Si le texte est difficile, il fera lui-même une seconde lecture, en mettant bien en valeur les passages les plus caractéristiques et en accentuant les points sur lesquels il désire attirer plus particulièrement l'attention.

La lecture terminée, il donnera quelques indications sur l'auteur, et, si les pages à expliquer sont extraites d'une œuvre littéraire de longue haleine, — ce qui est souvent le cas, — il les replacera brièvement dans l'ensemble dont elles font partie.

* * *

LE SUJET. LE BUT. — Alors commence l'étude proprement dite du texte, pour laquelle le maître procède presque constamment par questions, adressées soit à un élève, soit à la classe entière : « Quel est le sujet du morceau ? Quel but l'auteur s'est-il proposé d'atteindre ? Qu'a-t-il voulu faire comprendre, démontrer ? Quelle impression a-t-il voulu produire ? Quel sentiment a-t-il cherché à éveiller ? Indiquez l'idée capitale, centrale, l'impression dominante. »

Ainsi on apprend à l'élève à séparer l'important de l'accessoire, on l'habitue à distinguer le principal du secondaire. En aucun cas, lorsqu'il répond au maître, il ne doit se borner à mettre, à la suite les uns des autres, des termes décousus ; on n'accepte sa réponse que si elle est donnée sous forme d'une phrase complète, ayant un commencement et une fin. On exige qu'il s'exprime d'une façon simple, correcte et claire. On l'arrête chaque fois que, par l'insuffisance de la forme, il introduit le vague dans l'idée qu'il cherche

à énoncer, ou dit autre chose que ce qu'il voudrait dire. On l'amène à préciser sa pensée.

* * *

LE PLAN. — Le but du texte étant bien déterminé, on montrera le plan suivi par l'auteur pour l'atteindre : « Comment peut-on diviser le morceau ? Comment l'action se développe-t-elle ? Comment l'auteur entre-t-il en matière ? Où se termine l'introduction ou l'exposition du sujet ? Où commence et où finit le récit, le noeud de l'action, la discussion ? Quelle est la conclusion ? Est-elle explicitement indiquée ? Sinon, cherchez-la. En quoi réside l'unité du morceau ? »

Cette analyse et cette synthèse, qui montrent à l'élève les différentes parties dont se compose l'œuvre qu'il a sous les yeux, puis le procédé suivi pour les ordonner, seront d'une utilité directe pour les leçons de composition, où on lui apprend à grouper et à disposer ses idées d'une façon logique.

* * *

LES IDÉES. — Après avoir tracé ces grandes lignes, on passera à l'examen des idées, en adressant aux enfants des questions propres à les faire réfléchir et en ne se contentant pas de les conduire à une simple énumération des faits relatés dans le texte. Nombre de manuels, qui font suivre chaque morceau d'un questionnaire, tombent dans cette erreur et font ainsi, de la lecture expliquée, un exercice purement mécanique, une série de redites dont le profit est médiocre. On n'exigera pas des élèves qu'ils répètent les mots du livre ; au contraire, on luttera contre la tendance de beaucoup à faire des phrases vides, dissimulant l'inanité de leur pensée, et on les obligera à expliquer clairement les idées, en montrant qu'ils les ont réellement comprises : « Que signifie telle phrase ? tel membre de phrase ? Connaissez-vous des cas semblables ? Citez-les ? » On leur apprendra à observer avec pénétration, puis à décrire avec exactitude les objets dont il est question ; on les habituera à analyser le caractère des principaux personnages en scène. Parfois, on recherchera les conséquences des qualités et des défauts de ces personnages, dans les pages étudiées ou dans la vie en général. On découvrira les causes et les résultats de leurs actions, — bonnes ou

mauvaises. : « Que prouve tel acte, accompli par tel héros du récit? Quelle intention révèle-t-il? Quel état moral dénote-t-il? Quelle est l'origine de cet état moral? » Ce sera l'occasion pour le maître, de faire, au passage, un peu de morale, ce qui n'est pas à négliger, puisque, — à tort ou à raison, — cet enseignement n'a pas trouvé place dans nos programmes, sous forme de branche spéciale. Cependant, il faut éviter l'écueil des trop longues digressions, qui ont l'inconvénient de faire perdre de vue le fil conducteur du morceau.

* * *

LA VALEUR DU FOND. — Lorsqu'on aura bien précisé et fait comprendre les idées exposées par l'écrivain, on les discutera, on les critiquera, on les jugera: « En quoi réside leur beauté? leur force? Sont-elles justes? Sont-elles fausses? L'auteur a-t-il raison? Dans quelle mesure? Soutenez votre manière de voir! Comment l'auteur a-t-il réussi à éveiller l'intérêt chez son lecteur? Comment lui a-t-il donné l'illusion de la réalité? Comment l'a-t-il captivé, charmé, ému, égayé? Est-ce par ses qualités de cœur? par la vivacité de sa pensée? par son érudition? par son originalité? par la puissance de son imagination? par sa sensibilité? par sa sincérité? par le tour de son esprit? par son humour? » Dans cette partie de la leçon, on cherchera donc à développer le sens critique des élèves, en corrigeant, au fur et à mesure, leurs erreurs de raisonnement et leurs fautes de goût. On travaillera à affirmer leur jugement.

(A suivre.)

H. DUCHOSAL.

† Jules Carrara.

Nous apprenons avec un réel chagrin le décès de M. Jules Carrara, ancien professeur de langue et de littérature française aux Ecoles normales vaudoises et à l'Ecole supérieure des jeunes filles de la Chaux-de-Fonds. Retiré de l'enseignement public, M. Carrara était rentré à Genève, sa ville natale, et s'était voué au journalisme.

M. Carrara avait, très jeune encore, conquis la notoriété littéraire avec divers poèmes dont l'un, *La Lyre*, composé en l'honneur de Victor Hugo, lui valut des récompenses officielles. Son volume de prose, *Heures intellectuelles*, a fait les délices de notre génération.

Les nombreux anciens élèves et amis que le regretté professeur comptait dans le corps enseignant vaudois s'associeront de tout cœur au jugement que porte

sur lui l'un de ceux qui l'ont le mieux connu, M. Gustave Chaudet de Vevey. Dans un article nécrologique de la *Revue*, M. Chaudet dit entre autres :

« D'extérieur froid, presque glacial, d'une tenue toujours impeccables, M. Carrara était, dans le fond, tout amour, sensibilité et tendresse. Ceux qui ont eu le privilège de vivre dans son intimité savent ce que son cœur renfermait de profonde et inaltérable affection. »

» Artiste dans l'acception la plus complète du mot, classique rigoureux dans sa forme, d'une pensée toujours souverainement claire et précise, M. Carrara s'est élevé avec vigueur contre la poésie décadente moderne qui ne respecte plus ni la rime, ni le rythme, ni le nombre, contre tous les à peu près de la syntaxe et de la littérature. Ce fut un vigilant défenseur de notre belle langue française, travaillant sans cesse à déblayer l'arène littéraire « de cet encombrement de talents et de génies de pacotille autour desquels certaine critique élève des murmures par trop flatteurs ». »

» Partout où il enseigna, M. Carrara se révéla un pédagogue de talent. Il possédait à un degré unique le don d'animer, de vivifier les sujets les plus arides. Ses élèves, qui gardent tous de lui un souvenir ému et reconnaissant, attendaient avec impatience ses leçons, admirables de documentation, de relief, d'entrain, de précision. Aucun professeur n'a enseigné, mieux que lui, l'art d'écrire et de penser. »

LES INSTITUTEURS FRANÇAIS AU FRONT

Pendant les années qui précédèrent immédiatement la guerre, le corps enseignant français fit beaucoup parler de lui. Son attitude lui attirait tantôt des critiques acerbes, tantôt des paroles louangées. La lutte était engagée entre l'école et l'église, lutte sournoise et malsaine dont le seul résultat fut de déchirer le pays. On vit même des écrivains illustres descendre dans l'arène et dénoncer l'école laïque comme le plus grand des périls qui menaçait la France. Le corps enseignant, engagé dans cette lutte, chercha malheureusement un appui auprès de certains politiciens qui ne firent que le compromettre aux yeux de la nation et de l'étranger. Cette tentative — quelquefois malheureuse — d'émancipation était logique à certains égards. Dans toute démocratie, l'instituteur doit occuper l'un des premiers rangs, puisqu'il est appelé à former les futurs citoyens. Or, pendant des siècles on l'avait relégué, cloîtré à l'ombre des églises où son influence était nécessairement nulle. En 1913, au moment où la lutte était la plus vive, un académicien de talent, M. Alexandre Ribot, remettait les choses au point dans un discours qu'il prononça sur les prix de vertu et dont nous extrayons ces quelques lignes :

« Les maîtres de l'enfance ne sont pas seulement chargés d'enseigner ; ils doivent aider les parents à faire de leurs enfants des hommes, des citoyens, des patriotes, et, par là, leur tâche s'élève, prend du relief dans un temps où tout le monde comprend que l'avenir du pays dépend, pour une grande part, de la direction donnée à l'éducation publique. »

Brusquement la guerre est venue. Un vent d'héroïsme a soufflé, et « les deux Frances » que M. Paul Seippel se plaisait à nous révéler jadis, se sont unies dans un superbe élan pour faire face à l'envahisseur. Quelle fut l'attitude des instituteurs pendant ces journées tragiques ? C'est ce que nous révèle M. Raymond Thamin dans une série d'articles parus récemment dans la « Revue des Deux-Mondes » sous ce titre « L'Université de France et la guerre ».

« A quelques-uns qui connaissaient mal nos instituteurs, leurs vertus militaires ont causé une agréable surprise, » déclare l'auteur que nous venons de citer. Ces simples mots révèlent toute l'acuité des querelles passées et semblent montrer que beaucoup n'attendaient rien de bon des instituteurs-soldats. Ils les jugeaient uniquement d'après les manifestations tapageuses de certains d'entre eux et y regarderont désormais à deux fois avant de douter de leur patriotisme. Les chefs même de ceux qu'on nommait les syndicalistes sont tombés les premiers, et, parmi eux, il faut citer le nom de Cren, qui présida le fameux congrès de Chambéry.

Le hasard a voulu que le premier Français mort au champ d'honneur fût un instituteur, André Peugeot, caporal au 44^{me} d'infanterie. Le dimanche 2 août, avant la déclaration de guerre, il fit à une patrouille de uhlans, qui pénétrait dans Joncherey près Delle, les sommations d'usage. Trois coups de revolver furent la réponse de l'officier prussien. Blessé mortellement, Peugeot eut encore la force d'épauler son fusil et d'abattre son meurtrier.

Cette première victime ouvrait une série tragique. Elle symbolise l'esprit de sacrifice du corps enseignant français qui, après avoir prêché d'exemple dans la classe, devait le faire encore au front. Au début de la guerre, le nombre des instituteurs mobilisés atteignait 30 000, soit l'effectif d'un corps d'armée. Ce n'est donc pas parmi eux qu'on cherchera des « embusqués ». Ils font tout

leur devoir, sans vantardise et avec un sang-froid admirable. Ils mettent leur point d'honneur à être les plus braves, et cette bravoure, hélas, coûta bien des vies ! Ceux qui avaient porté contre eux des jugements sévères se sont honorés en rétractant leur erreur. L'Académie française qui, avec un dédain tout aristocratique, taxait volontiers « d'esprits primaires » ceux d'entre eux qui sortaient du rang, leur a tressé ses plus belles couronnes. Au front, ils sont constamment cités à l'ordre du jour, et un général déclare que « les instituteurs sont des patriotes toujours prêts au grand sacrifice ». Un autre général, que ses origines aristocratiques ne désignaient pas comme un défenseur de l'école officielle, confie à un correspondant du *Temps* que « les instituteurs constituent l'une des forces, sinon la force principale de son armée ».

M. Raymond Thamin s'étonne à juste titre que l'on ait attendu si longtemps avant de rendre hommage aux qualités militaires de l'instituteur. Ses fonctions le préparent naturellement à porter les galons, car il a l'expérience du pédagogue. S'il sait bien diriger sa classe, il conduira sa compagnie mieux que n'importe quel autre officier. Il connaît le pouvoir de l'exemple, et c'est cette méthode qu'il emploie de préférence. Etant chanteur par profession, il saura diriger un chœur où tous exalteront la patrie en unissant leurs voix. Il aide ses soldats à faire leur correspondance et sait les paroles qu'il faut dire pour remonter les courages qui faiblissent.

Il y avait peu d'officiers parmi eux en temps de paix. La guerre, qui a vite fait d'éliminer les non-valeurs, a changé tout cela. Dans la bataille, ils prouvent qu'ils ont du sang-froid ; aussi a-t-on bien-tôt recours à leurs services. Beaucoup qui sont partis simples soldats ont conquis leurs galons à la pointe de l'épée. On les cite à l'ordre du jour, on les décore de la croix de guerre et soixante-dix d'entre eux sont créés chevaliers de la Légion d'honneur — distinction que l'on accorde aux officiers seulement.

Les instituteurs-officiers se font remarquer par l'affection qu'ils portent à leurs soldats. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre adressée par un simple-soldat — père jésuite dans la vie civile — à son capitaine, jeune instituteur de vingt-huit ans :

« Mon capitaine... je veux vous remercier de tout ce que vous

avez fait pour moi et pour les autres de la compagnie. Je vous remercie de ce que vous vous faites aimer de vos hommes en étant bon pour eux et en leur montrant que vous les aimez; je vous remercie de ce que vos hommes vous voient souvent, de ce que votre présence vient souvent leur rendre courage et ardeur, et cela, même la nuit, même lorsque le temps est mauvais, même quand sifflent les balles, et que les obus ne tombent pas loin; je vous remercie de ce que vous dites à vos hommes de se baisser, tout en regardant, vous, par-dessus le parapet, car tout cela redonne du courage au soldat et rend la vie moins dure. Je ne vous dis pas cela pour vous flatter : flatter est une chose bête qui ne sert à rien. Mais je vous dis cela parce que cela donne courage et force à un homme de savoir qu'il réussit à faire le bien. »

Cet hommage, sublime dans sa simplicité, honore autant son auteur que celui auquel il s'adresse, et montre que la fraternité d'armes n'est pas un vain mot. « Parmi les plus braves, sans vantardise, il y a toujours un instituteur et un curé » déclare un sous-lieutenant, et un autre écrira à son inspecteur : « Notre tâche d'éducateurs reste intacte sur le front. » Cette tâche est devenue si nécessaire que la Fédération des Amicales d'instituteurs s'opposa énergiquement au projet de loi qui consistait à réintégrer dans leurs classes les instituteurs mobilisés. Une mesure semblable eût compromis — à leurs yeux — l'honneur de la corporation.

De même, ceux qui ne sont pas au feu, font héroïquement leur devoir. Il serait trop long de citer tous ces dévouements obscurs. Contentons-nous de mentionner ceux qui, sur la ligne de bataille, continuent à diriger leurs classes, à organiser des garderies d'enfants, à soulager toute cette enfance en détresse, qui ne peut comprendre les malheurs dont elle est frappée. L'histoire dira tous les actes d'héroïsme accomplis, par des instituteurs ou des institutrices, dans les territoires envahis. Retenons déjà celui-ci, extrait du rapport d'un inspecteur primaire. Il s'agit de l'instituteur de Stenay et l'événement se passe au début de la guerre :

« Un Allemand commande à l'instituteur de crier à nos soldats, afin de les attirer dans un guet-apens : « Venez, les nôtres sont ici. » Celui-ci refuse. Aussitôt on lui loge une balle dans la tête.

La mort ne venant pas, on lui donne une seconde fois l'ordre de crier. Nouveau refus. Une seconde balle lui traverse la bouche et on l'abandonne. La nuit venue, le moribond réussit à se traîner jusqu'à la route voisine. Au matin, un passant le relève, et on transporte le malheureux à l'hôpital. Abandonné, l'instituteur de Stenay mourut après une longue et douloureuse agonie. »

Constamment le journal officiel relate des faits qui montrent le corps enseignant tout à son devoir. Il serait trop long de les signaler. Qu'il nous suffise de savoir que, d'un bout à l'autre de la France, les instituteurs n'ont pas été inférieurs à leur tâche. Bien au contraire ! Ils ont senti, comme l'espérait M. Alexandre Ribot dans le discours cité plus haut « toute la noblesse de leur fonction de même que son importance sociale ». Ils sont des guides pour les citoyens d'aujourd'hui, ils seront en exemple aux hommes de demain.

Cette activité, ce sentiment du devoir en face du danger, cet héroïsme, toutes ces vertus méritaient d'être révélées. En les tirant de leur obscurité, M. Raymond Thamin a fait œuvre bonne. Son témoignage est comme un monument érigé à la gloire des instituteurs français de la grande guerre.

PAUL CHAPUIS.

REVUE DES IDÉES

L'instinct combatif. — Une opinion assez répandue veut que l'origine des guerres soit à rechercher dans l'instinct combatif inné à l'espèce humaine. « Il y aura toujours des guerres, dit-on, parce que les enfants se battront toujours, et les adultes feront comme eux. »

Ce problème a tenté le psychologue averti qu'est M. Pierre Bovet, directeur de l'Institut J.-J. Rousseau. Il vient de publier le résultat de ses recherches dans un ouvrage du plus haut intérêt¹. Disons bien vite que son étude l'a conduit à démontrer la fausseté de l'affirmation énoncée plus haut. Non pas que l'instinct combatif ne soit naturel à l'enfant, mais M. Bovet y voit l'une des innombrables manifestations de son besoin d'activité. L'œuvre de l'éducation consiste précisément à satisfaire ce besoin, à le canaliser vers le bien. Ce qui était instinct combatif à l'origine de l'espèce, de la race ou de l'individu, se transforme en instinct actif pur et simple sous l'influence des circonstances, du milieu, de l'éducation en un mot. C'est au processus de cette transformation, auquel M. Bovet donne le terme de *sublimation* qu'il emprunte à l'école de Freud, que les chapitres les plus importants de l'ouvrage nous font assister. Il serait vain d'en vouloir tenter

¹ P. BOVET, *L'instinct combatif*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.

l'analyse en quelques lignes ; le problème est du reste si actuel que l'*Educateur* se doit à lui-même d'y revenir dans un article de fond. Notre but aujourd'hui est simplement de signaler ce livre d'un intérêt captivant à tous ceux (et nous les espérons nombreux chez nos lecteurs) que passionnent les questions de psychologie enfantine.

*** **L'analyse et la critique des livres.** — Tout le monde n'est pas appelé à écrire des articles de critique ; mais tout intellectuel doit apprendre à se faire d'un ouvrage une idée correspondant à sa valeur réelle, littéraire ou scientifique. A ce sujet, on ne peut que recommander à tous ceux qui désirent apporter, dans leurs jugements, un peu de la méthode indispensable, la lecture de l'ouvrage que M. L. Cellérier, directeur de l'*Education*, vient de consacrer à l'*Analyse et la Critique des livres*¹. Ils y verront de quelles opérations de l'esprit dérive un compte rendu qui peut avoir quelque prétention à l'objectivité. Il serait intéressant d'appliquer la méthode de M. Cellérier à l'analyse et à la critique des manuels scolaires ; tels pontifes au petit pied qui condamnent un livre après l'avoir feuilleté quelques minutes, perdraient un peu de leur foi en leur infaillibilité, si leurs jugements devaient passer au crible de cette méthode. A une condition toutefois : c'est que de bonnes raisons puissent convaincre des esprits prévenus.

Serviettes ou sacs d'école ? — Le Conseil d'éducation du canton de Saint-Gall a pris dernièrement la décision suivante : « Les élèves filles des deux classes supérieures de l'école réale devront porter désormais un sac d'école au lieu d'une serviette, afin de prévenir des déformations de la colonne vertébrale. »

En voyant des fillettes de douze ou treize ans s'en aller à l'école en portant, du côté gauche généralement, une serviette bouffée de livres, nous nous sommes souvent demandé si les hygiénistes avaient voué une attention suffisante à cette question. Nous voudrions voir la décision du Conseil d'éducation saint-gallois se généraliser ; il faudrait que les directions d'établissements d'instruction s'appliquent à faire disparaître le préjugé stupide, répandu chez nombre d'élèves et de parents, selon lequel le port d'un sac à dos serait ridicule de la part d'un grand garçon ou d'une grande fille !

*** **Les instituteurs aveugles.** — On aurait pu croire que la perte de la vue priverait irrémédiablement un instituteur de ses fonctions. Ce n'est heureusement pas toujours le cas ; le *Manuel général* publie une lettre admirable d'un instituteur devenu aveugle à la guerre, lettre adressée à ses camarades en fortune et destinée à relever leur courage. Nous y trouvons le passage suivant :

« J'ai obtenu de M. l'inspecteur d'académie de la Loire-Inférieure un poste dans l'école de filles que dirige ma femme. Je vais examiner les principaux obstacles qui semblent s'opposer à notre réintégration et vous dire comment je réussis à les surmonter :

» La question de la discipline paraît impossible à résoudre. Elle l'est moins pour moi, parce que je n'ai qu'une vingtaine d'élèves âgées de dix à seize ans.

¹ Paris, librairie Félix Alcan.

Elles sont assez raisonnables pour que le travail suffise à maintenir l'ordre. Si quelqu'une pourtant essayait de s'émanciper, elle en serait empêchée par les apparitions fréquentes de ma femme, derrière la porte vitrée qui fait communiquer nos classes.

» L'âge de mes élèves fait tomber une autre préoccupation. Je n'ai pas à m'inquiéter de la tenue des cahiers, ce qui, dans une classe de petits, exige une surveillance de tous les instants.

» Une ou deux fois par jour, ma femme voit les devoirs, annote et sanctionne. Cela suffit. Je n'ai pas non plus à enseigner les éléments de la lecture, ce qui m'eût embarrassé! J'ai bien trouvé un procédé qui me le permettrait, mais il est trop compliqué pour être pratique.

» J'avoue sans peine que je ne puis enseigner ni l'écriture, ni le dessin, ni la couture. C'est ma femme qui s'en charge. Nous avons combiné nos emplois du temps de telle sorte que je peux faire dans sa classe une leçon de choses, de récitation, de calcul mental, d'histoire, pendant qu'elle donne dans la mienne ces enseignements spéciaux.

» Pour tout le reste, je me suffis à moi-même. Pendant six mois j'ai transcrit en Braille, sous la dictée de ma femme, des centaines de pages de dictées, problèmes, exercices, plans de leçons, etc. J'ai tout cela sous la main, bien classé, et j'utilise mes textes sans hésitation et sans perte de temps.

» Mais, direz-vous, il faut indiquer sur la carte des villes et des fleuves, écrire au tableau noir, faire des expériences scientifiques.

» Il ne m'a pas fallu beaucoup d'ingéniosité pour reproduire, grâce à un matériel simple, la plupart des expériences que je faisais autrefois.

» J'écris sur mes tableaux après y avoir fait tracer en creux des lignes espacées de huit centimètres. Un trou pratiqué au commencement de chaque ligne peut recevoir une cheville qui m'indique l'endroit où je me suis arrêté. J'écris moi-même mes résumés, des corrigés de problèmes, j'y fais des schémas très simples, j'y démontre des théorèmes à mes candidates au brevet.

» Ma femme a donné du relief à toute ma collection de cartes murales en passant sur les lignes essentielles, soit en traits pleins, soit en pointillés ou en doubles traits, un mélange de colle et de craie de couleur que l'œil ne découvre pas même à un mètre. »

Notre confrère se félicite même de l'ascendant moral que lui donne son infirmité. « En me confiant à la probité de mes élèves, en demandant leur confiance comme prix de la mienne, en leur proposant sans affectation l'exemple de mes efforts, je crois avoir agi plus profondément sur leurs coeurs que je ne pourrais le faire pendant dix années de leçons et d'exhortations. »

** **La criminalité infantile et la guerre.** — On écrit de Cologne à la *Gazette de Francfort*: « En ces derniers temps, le nombre des délits commis par des enfants et des adolescents s'est accru de façon effrayante. C'est ainsi que, dernièrement, des vols à la tire, systématiquement organisés, ont été effectués dans les grands magasins et sur des places publiques par des garçons de cinq à dix ans. Des garçons de huit à douze ans ont même réussi des cambriolages difficiles. Dans tous ces cas, il s'agit d'enfants trop peu surveillés et dont l'éduca-

tion souffre de l'absence du père. » Le correspondant ajoute que, en présence de l'insuffisance des moyens préventifs dont dispose l'autorité scolaire, le gouverneur militaire a l'intention d'émettre une ordonnance réglementant le stationnement des enfants sur les rues et dans les locaux publics.

D'autre part, il est extrêmement intéressant de constater que le *Times (Educational Supplement)* donne, sur la situation en Angleterre, des renseignements analogues. Sur la demande du Ministère de l'Intérieur, celui de l'Education vient d'adresser aux autorités scolaires locales une circulaire où nous lisons notamment ce qui suit :

« Des enquêtes qui ont été faites par la police de dix-sept de nos plus grandes villes, il résulte que, de décembre 1914 à fin février 1915, le nombre des délits commis par des enfants s'est élevé à 2686, alors que pour la même période 1915-1916, il ascende à 3596. Les rapports reçus dès lors montrent que cette progression s'est encore accrue au cours de l'année 1916. Cet état de choses réclame une sérieuse attention de la part de toutes les autorités qui ont à s'occuper du maintien de l'ordre et de l'intérêt des enfants. En raison de l'absence du père, qui est à l'armée, ou travaille aux munitions, des enfants vagabondent dans les rues. Il est très désirable que, dans l'intérêt public, chacun prête assistance aux œuvres sociales qui seront disposées à contribuer à la solution de ce problème. »

C'est en effet à l'initiative privée que, conformément à la tradition anglaise, le gouvernement demande qu'on fasse appel. Il prie les « Unions » de tous genres qui groupent les petits Anglais en clubs ou en brigades, de bien vouloir s'occuper des enfants désœuvrés, et leur fournir des récréations saines et un travail utile.

LES ENQUÈTES DE L'« ÉDUCATEUR »

L'abondance des matières nous oblige à dissocier les deux enquêtes que nous avons ouvertes simultanément dans notre numéro du 6 janvier, et à borner nos extraits, pour l'instant, aux réponses à la première question. Nous publions intégralement la réponse ci-dessous, malgré son étendue, parce qu'elle émane d'une collectivité ; tout en remerciant vivement nos correspondants de leurs encouragements précieux et de l'intérêt qu'ils portent à nos enquêtes, nous les prions cependant de bien vouloir se conformer aux règles que nous avons établies dans le but de donner à des opinions nombreuses l'occasion de se manifester. Avec les réponses déjà parues et quelques autres dont nous donnerons encore des extraits, nous avons en mains à peu près tous les éléments nécessaires pour tirer de l'ensemble les conclusions qui s'imposent. Quelques opinions neuchâteloises seraient toutefois les bienvenues.

La deuxième enquête sur le sujet : *Quelle influence la guerre a-t-elle exercée sur vos élèves ?* reste ouverte. Nous espérons que de nouvelles informations viendront s'ajouter à celles qui nous sont déjà parvenues. Nous en donnerons connaissance dès que les conclusions de la première enquête auront été formulées par notre rédaction.

1^{re} ENQUÊTE. Réponse 9 : Les instituteurs du Cercle de Coppet vous ré-

mercient bien cordialement pour la place faite dans l'*Educateur* à la discussion de nos intérêts, questions bien spéciales, mais absolument vitales. Nous profitons de votre bienveillant accueil pour transmettre par votre organe nos sentiments reconnaissants à M. Meyer, député de Mondon, ainsi qu'à ses co-motionnaires, pour leur intervention énergique en faveur du corps enseignant.

L'instituteur doit-il être un fonctionnaire communal ou un fonctionnaire cantonal ? Peut-il être à la fois l'un et l'autre ? Que pensez-vous du paiement par l'Etat ?

Aucun de nos collègues n'ignore la position privilégiée du corps enseignant genevois par rapport à celle des instituteurs vaudois. Non seulement les traitements ne sont pas à comparer aux nôtres, mais les maîtres genevois, auxquels je me suis adressé, me donnent des détails fort intéressants sur les Commissions scolaires, détails qui malheureusement n'ont rien à faire avec la question posée.

Les communes du canton de Genève « participent pour un quart au traitement des fonctionnaires des écoles enfantines, des classes gardiennes et des maîtresses de couture, ainsi qu'au traitement des fonctionnaires des écoles primaires et de la classe complémentaire ». (Art. 86 Loi sur l'Inst. publique, 20 décembre 1913.)

Ces membres du corps enseignant sont payés chaque mois directement par la Caisse de l'Etat pour les agglomérations urbaines et par le service de comptabilité du Département de l'Instruction pour Genève et les communes sub-urbaines. Les instituteurs n'ont absolument pas à s'occuper de la rentrée du quart du traitement dû à la Caisse de l'Etat. Il n'y a pas de dispositions dans la loi sur l'Instruction quant à ce mode de faire, ce sont de simples mesures administratives.

Les autorités vaudoises, comme le public en général, désirent certainement posséder de bonnes écoles, vivantes et actives assurant à notre pays l'éducation et l'instruction des générations nouvelles toujours plus productives, intellectuelles et morales. Des dernières discussions au Grand Conseil, il ressort a priori que nos députés (tous animés de sentiments bienveillants à notre égard, comprennent que seul un corps enseignant dont la situation est exactement déterminée et suffisamment forte, peut obtenir le résultat désiré.

Or, il y a actuellement conflit entre l'Etat et les communes. L'instituteur est fonctionnaire cantonal et communal tout à la fois. Suivant les questions en jeu, le maître d'école est une véritable balle élastique que nos autorités se passent à qui mieux mieux. L'Etat déclare que la position de nos instituteurs est intenable et que par conséquent, les communes doivent accorder des allocations urgentes. Les Municipalités et les conseils généraux n'y mettent aucun empressement ; si bien que le comité central de la S. P. V. recourt à la pétition au Grand Conseil. Grâce à la bienveillance de notre corps législatif, l'Etat secondera de son aide les communes, mais le débat continue ; il n'est pas encore clos.

Il est inutile d'insister sur ce point, que l'école et l'instituteur souffrent de cet état de choses. Il est urgent, à notre avis, qu'à l'image de ce qui se fait à Genève, nous ne dépendions pour cette question matérielle particulièrement,

que d'une autorité : l'Etat ; quitte à celui-ci de faire participer les communes par les moyens à sa portée.

Ce serait d'ailleurs plus équitable pour les communes elles-mêmes aussi bien que pour le corps enseignant. Elles ne possèdent pas toutes une situation égale et pour quelques-unes il faut l'aide de la Caisse cantonale. La position géographique de nos agglomérations, leur importance, leur mentalité sont différentes et conduisent à des solutions fort diverses quant au traitement du corps enseignant. L'Etat rétablirait l'unité ; il y a unité de plan d'étude, donc de travail, de surveillance cantonale, de préparation des maîtres, de fournitures, en un mot de Loi. Il n'existe pas d'arguments bien sérieux contre ce désir, à la réalisation duquel nous tenons, d'autant plus qu'une grosse majorité des communes sont d'accord.

L'instituteur payé par l'Etat le sera régulièrement, sans frottement. Les conflits, tels que ceux dont nous avons été témoins, ne se renouveleront plus : l'Etat ne refusera jamais à l'instituteur-soldat, ne faisant que son devoir de citoyen, la paye à laquelle il a droit. Pour motiver le refus d'allocations demandées par l'Etat on ne répondra plus : « C'est à l'Etat de payer ses fonctionnaires. Les questions de personnalités, de politique, d'« épouse riche », de relations, de discussions sur les qualités pédagogiques, n'entreront plus en cause.

Mieux encore ! ce sera un pas vers une autre solution équitable et tout à l'avantage de nos communes campagnardes : le traitement proportionné au travail accompli comme cela se fait sur le sol genevois, où l'instituteur chargé d'une classe spéciale est au bénéfice de sa peine. Il est en effet peu logique que le pédagogue qui s'use à la tête d'une classe à trois degrés reçoive la moitié du traitement accordé par les grosses agglomérations qui possèdent les moyens et l'expérience, et désirent attirer à elles les membres du corps enseignant les plus qualifiés.

Une simple mesure administrative nous paraît suffisante pour arriver à ce résultat. Les communes ont toutes un compte ouvert avec l'Etat. Si les Recettes de districts sont surchargées, les banques, moyennant de faibles redevances, feront certainement le paiement aux intéressés, comme le fait déjà la B. C. V. pour les allocations du district de Lausanne. D'ailleurs, il ne faut pas anticiper : le Département de l'Instruction publique, qui est très bien intentionné, n'a pas encore dit son mot.

Pour les instituteurs du cercle de Coppet :

M.

SOUVENIRS DE MA PREMIÈRE ÉCOLE¹. (Fin.)

Je ne retournerai plus à l'école, répétais-je sans cesse, et pourtant, chaque jour, à neuf heures le matin, à deux heures l'après-midi, il fallait s'y rendre. Je descendais la rue d'un petit trot résigné, mon sac en bandoulière sautant sous mon bras, et mes pieds faisant clap clap dans la boue. Je répétais à mi-voix mon histoire biblique, ma poésie ou mon livret, surtout celui de 7, auquel je ne com-

¹ Voir *Educateur*, N° 5.

prenais rien de rien. J'éprouvais pour ce chiffre une profonde antipathie et ne parvenais à lui donner ni forme, ni couleur. Tandis que pour moi, 4 était un carré jaune, 8, un rond rouge et 9, un ovale noir, 7 n'évoquait qu'une image bise-cornue et terne. Je répétais avec impatience 7, 14, 21, et la suite ne venant pas, je frappais du pied et recommençais.

..... La route est large, très large, bordée de grands murs. Sur la chaussée, des mulets en longue file tirent mélancoliquement de lourds tombereaux de gravier, et les charretiers, à leurs côtés, claquent du fouet en jurant. Sur le trottoir, les gamins crient, sautent, se bousculent, se poursuivent en vous éclaboussant au passage. Enfin voici l'école triste et claire. Ses hautes fenêtres sont des yeux qui vous surveillent et sa porte a l'air d'une bouche énorme, prête à vous engloutir. Je franchis le seuil, c'est fait ! Mon vrai moi a disparu. Je ne suis plus qu'une petite écolière de la 7^{me} mixte. J'ai un nom, un prénom et un numéro. J'ai un corps auquel il ne faut jamais oublier de mettre un s et des mains qu'il faut toujours tenir derrière son dos. Ma tête, comme la salle d'école, a un plafond, un plancher et quatre parois. Elle est divisée en plusieurs petits casiers dont chacun renferme un mot, une phrase, un peu de livret ou une poésie. Il arrive parfois qu'un de ces mots découvre qu'il a des parents dans la cellule voisine, et il voudrait bien y aller voir ; mais non, c'est défendu ; que chacun de ces curieux rentre chez soi et n'en bouge plus ! Oh ! qu'il fait noir, là-dedans ! Pas la plus petite fente, il ne faut pas regarder dehors ; pas le moindre trou, il est interdit de sortir.

Où est-il maintenant, le jardin merveilleux de ma petite enfance ? Une chaise et un vieux tapis par-dessus, voilà le carrosse de Cendrillon qui me transportait au pays enchanté ; à l'école, on m'a appris que la chaise a quatre jambes. Sous le poirier, les fruits dorés tombaient. Comme c'était bon d'y mordre, et quel jus délicieux vous coulait dans la gorge ! A la page 35 de mon syllabaire, il est écrit : Ne mangez pas de poires en classe !

Une feuille de charnille flottant sur la fontaine représentait un radeau et une gousse de pois, une baignoire ou un berceau. Je promenais avec amour, dans une poussette disloquée, tout ce qui restait de ma poupée, c'est-à-dire une jambe de bois. Le pied était la tête et la jambe était le corps. Qui aurait trouvé à redire à cela aurait passé un vilain quart d'heure. Quand j'avais été méchante, maman m'enfermait dans un long couloir très sombre. Et pourtant l'obscurité n'y fut jamais si complète, ni la solitude si profonde qu'à l'école, où cependant il faisait clair. Après avoir hurlé et donné sans succès d'énergiques ruades aux parois, j'allais m'asseoir par terre, près de la porte ouvrant sur le jardin. Le brillant soleil de l'après-midi la frappait en plein et craquelait son vernis. Le trou de la serrure laissait filtrer un mince rayon dans lequel tourbillonnaient mille grains de poussière. Et dehors, les crochets des persiennes, agités par le vent, poussaient de petits gémissements plaintifs qui me paraissaient plein de compassion. Je savais que, bientôt, ma prison s'ouvrirait, que je pourrais m'échapper et courir au soleil.

Pourquoi tout cela a-t-il si tôt disparu ? Il y avait des arbres, des buissons fleuris, des oiseaux sur le chemin de l'école. Pourquoi ne les ai-je pas vus ? Pourquoi mon souvenir n'a-t-il gardé que cela : une large route, deux grands murs, une haute maison claire et triste, et parfois, mais bien rarement, et seulement comme un rayon fugitif, le tablier de la petite fille en rose !

Mlle M. ***

BIBLIOGRAPHIE

Orison Swett Marden, *La Joie de Vivre, ou comment découvrir le secret du bonheur.* — Un volume de 275 pages ; Genève, J.-H. Jeheber, éditeur ; fr. 3,50.

Voici le dernier venu des livres de Marden, de cette lignée d'œuvres bienfaisantes et toniques, en dépit de tous leurs défauts, dont les plus agaçants sont peut-être le délayage et les vaines redites.

Il est de bon ton chez certains de nos intellectuels de tenir en assez maigre estime les psychologues pratiques des Etats-Unis, qui ne s'analysent pas, qui ne coupent pas les cheveux en quatre et ne se sentent aucune propension à écrire le *Journal intime* d'Amiel. Libre à nos abstracteurs de quintessence de se gausser de Marden et de dénoncer ce que sa philosophie a d'*artificiel*, il n'en reste pas moins que ses conseils sont la vérité même.

Demain. Pages et documents (directeur Henri Guilbeaux — éditeur J.-H. Jeheber, 28, rue du Marché, Genève, Suisse).

Sommaire du N° 11 et 12 novembre et décembre 1916 : Romain Rolland : Aux peuples assassinés. — La « libération » de la Pologne par les puissances centrales (manifeste adressé à l'Internationale ouvrière). — Richard Dehmel : Rappel. — Ellen Key : La supplication des mères. — Karl Radeck : Fritz Adler et Karl Liebknecht. — A. Lunatcharsky : Emile Verhæren. — Rabindranath Tagore : Message de l'Inde au Japon. — Dr Aug. Forel : Les féroces héros de l'arrière. — XXX : Les dépenses militaires des belligérants avant la guerre. — Frans Masereel : 1914-1915-1916 (bois gravé). — Adam Lovag : Les poètes hongrois et la guerre. — Henri Guilbeaux : Propos actuels.

La France à travers le XIX^e siècle (1800-1900). — L'évolution de la France républicaine (1870-1914), Deux brochures : fr. 0,60.

Voici deux nouvelles brochures de la Petite Bibliothèque « Pour mieux comprendre la France », éditées par la Maison Henri Didier, 4, rue de la Sorbonne, Paris.

Ces brochures auront le même succès que les précédentes. En peu de pages, elles résument toutes les gloires et toutes les déceptions du XIX^e siècle et décrivent les péripéties du relèvement national français depuis 1870.



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE



Récompenses obtenues aux Expositions
pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne

8, Rue Centrale, 8

Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris. Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et inétal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

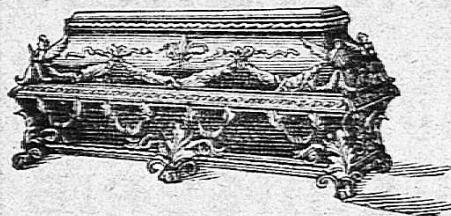
RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.

LAUSANNE
Ecole LÉMANIA
Préparation, rapide,
approfondie.
BACCALAURÉATS
Maturité

Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.



FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON MODÈLE



COSTUMES

sur mesure et confectionnés
coupe élégante et soignée

VÊTEMENTS

pour cérémonies

MANTEAUX

de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS

CHEMISERIE



10

0
0

au comptant
aux instituteurs
de la S.V.P.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

PHOTOGRAPHIE

LAUSANNE

14 Rue Haldimand

ASCENSEUR



CH LES

MESSAZ

TÉLÉPHONE
623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.).

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Exposition nationale 1914.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

AVIS DE LA GÉRANCE

Nous prions instamment nos abonnés, ceux qui peuvent le faire, de bien vouloir verser au compte de chèques postaux II, 125, en utilisant le formulaire encastré dans ce N°, le montant de leur abonnement pour 1917. Ceux qui se trouvent momentanément empêchés voudront bien nous aviser du moment où ils désireraient que le remboursement postal, établi à partir du 15 février, leur fût présenté.

Afin d'éviter un croisement avec le remboursement, prière de ne plus verser après le 20 février au compte de chèques postaux le montant de l'abonnement.

Nos abonnés du Jura-bernois, membres de la Société pédagogique jurassienne, n'auront à verser que fr. 4.55, la S. P. J. payant directement fr. 0.50 pour chacun de ses membres.

Ceux qui ont déjà versé 5 fr. recevront ultérieurement, par les soins des Comités de district, les 0 fr. 50 versés en trop.

Nos abonnés de l'étranger sont priés également de nous envoyer au plus tôt, le montant de leur abonnement p^r 1917.

Le Gérant : J. CORDEY.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

EDITION FŒTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ☺ Vevey ☺ Neuchâtel

La maison FŒTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉRÉAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de

CHŒURS

MORCEAUX POUR FANFARE

ET POUR HARMONIE

PIÈCES DE THÉÂTRE

SAYNÈTES

MONOLOGUES

etc., etc., etc.

dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIII^e ANNÉE. — N^o 8.

LAUSANNE — 24 février 1917



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REQUIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Pausible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grohéty, instituteur, Vaulion.

JURA Bernois : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Ecole supérieure de commerce, Lausanne

Ecole officielle : 45 professeurs, 500 élèves — Section des langues modernes. — Ecoles d'administration et de Chemin de fer.

Classes spéciales pour jeune filles.

Depuis avril 1915, dans son nouveau bâtiment, sous Beaulieu. Classes mobiles pour les langues et les branches commerciales. Cette organisation ainsi que l'**ouverture de l'année scolaire au printemps**, permet aux élèves de la Suisse allemande de passer, à Lausanne, une ou deux années scolaires, pour y apprendre le français, sans interrompre le cours régulier de leurs études. — Programme, liste de pensions et renseignements gratuits. Le Directeur : **Ad. Blaser.**

Ecole supérieure de commerce des jeunes filles de la ville de Berne

Préparation générale et professionnelle. Cours de deux et de trois ans. Cours spéciaux de langue allemande pour élèves de langue française. Les élèves terminant avec succès la troisième année sont reçues de droit à l'Université (faculté des sciences sociales et politiques).

Examens d'admission : les 27 et 28 mars 1917, à 8 h. du matin, bâtiment scolaire rue Montbijou, 25.

Adresser les demandes d'inscription, avec certificats et acte de naissance, d'ici au 26 mars 1917, au directeur **Dr K. FISCHER.**

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE

14 Rue Haldimand

ASCENSEUR CH LES MESSAZ TÉLÉPHONE 623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

Maison de confiance fondée en 1890.
Médaille d'argent Exposition nationale 1914.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ECOLES NORMALES

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.

1. Examen préliminaire : du 29 au 31 mars.

2. Examen final : du 26 au 31 mars.

Les aspirants et aspirantes, non élèves des Ecoles normales, doivent s'adresser par écrit, au Département de l'Instruction publique, 2^{me} Service, avant le 3 mars, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Demander **règlement et horaire** à la Direction.

Lausanne, le 6 février 1917.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collège scientifique cantonal. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un **maître de mathématiques**.

Obligations légales et avantages légaux.

Pour renseignements, s'adresser au Département de l'Instruction publique, 2^{me} Service, ou à la Direction du Collège.

Envoyer les demandes d'inscription, avec un curriculum vitae, au Département de l'Instruction publique, 2^{me} Service, avant le 8 mars, à 6 h. du soir.

ECOLES NORMALES

Examens d'admission :

a) Pour la **III^{me} classe des jeunes filles**, les lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 avril ;

b) Pour la **IV^{me} classe des garçons**, mercredi 18 et jeudi 19 avril ;

c) Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines, travaux à l'aiguille), jeudi 19 et vendredi 20 avril.

Ces examens commenceront le lundi 16 avril, à 3 heures après-midi ; les autres jours à 7 heures du matin.

Les jeunes gens qui désirent les subir, doivent s'annoncer au Directeur, **avant le 31 mars prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine) ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la Municipalité du domicile ;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les candidats qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des bourses accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription. Ces bourses peuvent s'élever jusqu'à 600 fr. par an.

Conditions d'admission : Être âgé de 16 ans au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre ; être exempt d'infirmité préjudiciable aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du programme d'admission.

Ce programme sera envoyé sur demande.

30573 L.

Lausanne, le 6 février 1917.

La Direction.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

On remarque un peu partout, et surtout dans les milieux scolaires et universitaires, une recrudescence d'intérêt pour la langue et la littérature anglaises : C'est avec raison, car l'anglais, réunissant les qualités et excluant les défauts du français et de l'allemand, est une langue merveilleusement riche et souple. Elle est un outil excellent pour réussir dans la vie, aussi bien pour le futur commerçant ou industriel que pour l'intellectuel, car sa littérature économique, professionnelle, coloniale, philosophique, artistique, etc., n'est malgré tout pas encore assez connue. Mais le jour vient où l'ignorance de l'anglais sera tout à fait inexcusable.

Voici à ce propos deux ouvrages indispensables à qui veut — grand ou petit — étudier l'anglais :

A MODERN ENGLISH GRAMMAR

PAR

J. HÜBSCHER et H. FRAMPTON

1 volume relié toile souple avec 43 gravures et 2 cartes. Prix : Fr. 4.—

Le même ouvrage en deux volumes :

I^{re} partie. Relié toile souple, Fr. 2,25. — II^e partie. Relié toile souple, Fr. 2,25.

Le but que les auteurs se proposent d'atteindre est double : tout en étudiant la grammaire anglaise à fond, *ils initient l'élève à la connaissance de la vie, des habitudes et des institutions du peuple anglais*. En 77 chapitres admirablement bien coordonnés et dont chacun renferme une partie grammaticale, des exercices, des morceaux littéraires, l'élève étudie toute la grammaire anglaise ; il a à sa disposition des règles, des explications, des exemples qui le conduisent graduellement des éléments à la syntaxe.

C'est vraiment, comme son titre l'indique, *une grammaire moderne*, c'est-à-dire *concrète, claire, graduée et très bien illustrée*.

SELECTION OF BRITISH AUTHORS

with annotations

BY

Alphonse SCHMIDHEINI, Prof.

— Anthologie anglaise à l'usage de l'enseignement secondaire. —

Un volume in-12 cartonné, Fr. 3,50.

Cette anthologie renferme un choix judicieux de morceaux typiques empruntés aux grands écrivains anglais modernes, tout spécialement à ceux que l'on a réduits à la portion congrue ou même tout à fait négligés dans nombre d'ouvrages similaires. Il est rare en effet de rencontrer dans les manuels scolaires destinés à l'enseignement de l'anglais, les noms de *Jerome K. Jerome, Stanley-Weyman, Mark Twain, Bret-Harte, R. Kipling*, etc.

En faisant une large place à ces auteurs de premier rang, M. Schmidheini a réussi à composer un livre de lecture et de diction très attachant, pouvant intéresser le grand public aussi bien que les élèves de l'enseignement secondaire. La matière considérable contenue dans cet ouvrage permettra aux maîtres d'en répartir l'étude sur deux ou trois années. Une série d'anecdotes faciles est destinée aux commençants. Chaque chapitre est suivi de notes donnant la traduction en français et en allemand des expressions idiomatiques les plus courantes suivies d'explications étymologiques succinctes.

Un essai intéressant sur les origines de la langue anglaise ouvre ce remarquable ouvrage dont l'emploi s'imposera à toutes les classes d'anglais.